

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>ER</sup> JUIN 2015** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

### **15,106 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **15,107 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 24.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Résolution d'appui à leur projet;
- 24.2 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Dépôt d'une lettre;
- 24.3 SUIVI DU DOSSIER DE M. GUY FORTIER.

### **15-99** **RÉSOLUTION NO 15-99** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **15,108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015.

### **15-100** **RÉSOLUTION NO 15-100** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015 tel que présenté.

### **15,109 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mesdames Nadia Deshaies, Isabelle Ducharme et Valérie Langlois déposent une lettre concernant la circulation dangereuse sur la rue Comeau. Elles expliquent que la vitesse excessive des véhicules est une cause d'inquiétude en raison, entre autres, des enfants qui empruntent cette rue pour se rendre à l'école. Elles mentionnent que, l'année dernière, la ville avait installé un panneau de signalisation pour sensibiliser les conducteurs, mais que cette année il n'avait pas été installé. Elles soulignent que le but de cette installation n'avait pas été atteint puisque les automobilistes n'avaient pas réduit leur vitesse.

Ces dames suggèrent l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire et/ou d'un dos d'âne. Le conseil se dit en accord avec cette solution.

Monsieur François Veillette, résidant de la rue Boulet, revient au conseil pour son problème à l'entrée de sa cour étant donné qu'il entend faire les travaux prochainement.

Les membres du conseil conviennent que du personnel de la ville sera présent lors des travaux pour constater l'état de la chaussée à cet endroit. La ville s'engage à assumer les coûts dans le cas où des travaux s'avèreraient nécessaires au niveau de la rue à cet endroit.

### **15,110 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a assisté à la réunion du conseil d'administration du Centre récréatif Kingsey. Il mentionne que le CA demandera, dans le cadre du projet d'amélioration des équipements (système de réfrigération, incluant le tapis et les bandes de la patinoire), des subventions au niveau fédéral et au niveau provincial.

M. Côté remercie les employés du bureau municipal pour la préparation, dans un très court délai, de documents informatifs sur la ville pour la visite d'employés Cascades provenant de l'extérieur.

### **15,111 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session.

### **15,112 COMPTES DU MOIS**

15-101

#### **RÉSOLUTION NO 15-101 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT VINGT MILLE HUIT CENT DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (220 817,27 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **15,113 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **15,114 RESSOURCES HUMAINES**

#### **15,114.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier volontaire**

#### **15-102 RÉSOLUTION NO 15-102 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service par intérim recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. David Lizotte-Gauthier à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M Lizotte-Gauthier sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

#### **15,114.2 CAMP DE JOUR – Embauche d'une étudiante**

#### **15-103 RÉSOLUTION NO 15-103 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR TRAVAILLER AU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 15-87, la ville avait embauché les étudiants pour travailler comme animateur au camp de jour;
- 2 Une étudiante s'est désistée à ce jour;
- 3 Il y a lieu d'embaucher une nouvelle étudiante pour ce travail;
- 4 Un montant est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à engager l'étudiante Jade Fournier comme animatrice au camp de jour pour l'été 2015.
- 2- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Elle sera appelée à travailler sur des horaires variables.
- 3- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution même le fonds général.

### **15,114.3 CAMP DE JOUR – Stagiaire anglophone**

**15-104** **RÉSOLUTION NO 15-104**  
**STAGIAIRE ANGLOPHONE**  
**À L'ANIMATION AU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le YMCA offre des échanges étudiants anglophones/ francophones;
- 2 Un étudiant de Kingsey Falls a été sélectionné pour participer à un échange linguistique avec un étudiant anglophone;
- 3 Le YMCA demande à la ville d'accueillir l'étudiant anglophone au sein de son équipe d'animateurs au camp de jour pour la saison estivale;
- 4 La ville a participé à ces échanges par le passé et que l'expérience s'est avérée positive;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **STAGIAIRE ANGLOPHONE.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'accueillir un stagiaire anglophone pour travailler à l'animation au camp de jour au cours de la saison estivale 2015. Ce stage est d'une durée de six (6) semaines.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** Le stagiaire recevra le salaire minimum prévu par la loi, soit **DIX DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (10,55 \$)** de l'heure. Le YMCA remboursera l'équivalent du salaire de 10,55 \$ à raison de 35 heures par semaine pour 6 semaines. Les avantages sociaux et autres rémunérations sont assumés par la ville. La paie de vacances est également assumée par la ville.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **15,115 TRÉSORERIE – Reddition de compte – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**15-105** **RÉSOLUTION NO 15-105**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN**  
**DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**  
**UTILISATION DES COMPENSATIONS**  
**POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- 3 La présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- 4 Un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complété joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**15,116 CRSBP CQLM – Participation à l'assemblée générale annuelle**

**15-106      RÉSOLUTION NO 15-106  
ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CRSBP CQLM  
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'assemblée générale annuelle du CRSBP CQLM se tiendra le 5 juin 2015;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau, représentante de la ville auprès de l'organisme, y participera;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la conseillère Marie-Josée Pleau à participer à l'assemblée annuelle du CRSBP CQLM qui se tiendra à Yamachiche, le 5 juin 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville remboursera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**15,117 SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE DE LA MRC –  
Augmentation du nombre d'heures**

15-107

**RÉSOLUTION NO 15-107  
SERVICE D'INSPECTION RÉGIONALE  
DE LA MRC D'ARTHABASKA  
INTÉRÊT À AUGMENTER LE NOMBRE D'HEURES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a signé une entente avec la MRC d'Arthabaska pour la fourniture de services d'inspection régionale;
- 2 Aux termes de cette entente, la ville obtient les services d'inspection régionale à raison de 7 heures par semaine;
- 3 Les demandes d'informations et de permis augmentent et que les lois augmentent la charge de travail au niveau du Service d'urbanisme;
- 4 Il y a lieu que la ville manifeste son intérêt à augmenter le nombre d'heures pour le service d'inspection régionale auprès de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **INTÉRÊT.** La Ville de Kingsey Falls informe la MRC d'Arthabaska de son intérêt à augmenter le nombre d'heures qu'elle reçoit pour le service d'inspection régionale dans l'éventualité où la MRC pourrait lui offrir. Le nombre d'heures pourrait donc passer de 7 heures à une journée et demi par semaine. Le travail devra être effectué par la même ressource.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska.

**15,118 TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

**15,118.1 REMPLACEMENT DE LA TÊTE D'ADOUCISSEUR**

15-108

**RÉSOLUTION NO 15-108  
TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE  
REEMPLACEMENT DE LA TÊTE D'ADOUCISSEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La tête de l'un des trois adoucisseurs au traitement de l'eau potable s'est brisée;
- 2 Il y a lieu de réparer cet équipement;
- 3 Cette dépense n'est pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Le conseil municipal entérine l'achat et l'installation par la firme Les Pompes Garand inc. d'une tête d'adoucisseur pour le traitement de l'eau potable.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET QUARANTE CENTS (6 328,40 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **15,118.2 LIT FILTRANT**

#### **15-109 RÉSOLUTION NO 15-109 TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE LIT FILTRANT**

- 1 Un problème est survenu au traitement de l'eau potable au niveau des adoucisseurs;
- 2 Le bac à saumure a dû être complètement vidé et nettoyé;
- 3 Il y a lieu de mettre en place un nouveau lit filtrant;
- 3 Cette dépense n'est pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** Le conseil municipal entérine l'achat de matériel pour le lit filtrant au traitement de l'eau potable à la firme Les Pompes Garand inc.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (2 652,29 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **15,119 MAISON AU 9, RUE CARON – Signature du bail**

#### **15-110 RÉSOLUTION NO 15-110 SIGNATURE DU BAIL POUR LA LOCATION DU 9, RUE CARON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a loué la maison située au 9, rue Caron à madame Dany Demoulin;
- 2 Il y a lieu de signer un bail pour cette location;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un bail en faveur de madame Dany Demoulin pour la location de la maison située au 9, rue Caron à Kingsey Falls.

- 2- **DURÉE ET LOYER.** Ce bail est mensuel et à durée indéterminée. Le loyer est de QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (425,00 \$) par mois, payable le premier jour du mois. Le chauffage, l'eau chaude et l'électricité sont à la charge du locataire.
- 3- **FIN DU BAIL.** Dans le cas où la ville voulait reprendre possession de la maison, elle devra donner un préavis de trois (3) mois au locataire. La locataire devra également donner un préavis de trois (3) mois si elle veut mettre fin au bail.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer le bail.

**15,120 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Aménagement Route 116 et boul. Marie-Victorin**

**15,120.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET CONTRAT NOTARIÉ**

15-111

**RÉSOLUTION NO 15-111  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET D'UN  
CONTRAT NOTARIÉ AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
POUR CESSION D'UN IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports du Québec (MTQ) procèdera à des travaux de réaménagement de l'intersection de la Route 116 et du boulevard Marie-Victorin;
- 2 Pour la réalisation des travaux, le ministère des Transports du Québec utilisera une partie d'un ancien chemin, Rang 1, du Cadastre officiel du Canton de Warwick;
- 3 Il y a lieu que la ville signe une entente avec le ministère des Transports du Québec pour établir les conditions de cession de terrain et de signature d'une servitude de non accès;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec pour la cession d'une partie d'un ancien chemin M.A.O., rang 1, du cadastre officiel du Canton de Warwick, circonscription foncière d'Arthabaska, ainsi qu'une servitude de non-accès, le tout tel que montré au plan d'arpentage no AA-6407-154-06-0412 préparé par Bastien Paquin, a.-g., en date du 12 septembre 2014.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions à l'entente sont les suivantes :
  1. La Ville de Kingsey Falls s'engage à conserver le statut des parcelles 2 et 5 du plan AA-6407-154-06-0412 comme chemin public.
  2. Le MTQ s'engage à prendre un décret pour le transfert de la gestion des parcelles 2 et 5 de la municipalité au MTQ, après le projet 154060412 soit réalisé.



3. La Ville de Kingsey Falls s'engage à fermer le chemin public identifié à la parcelle 6 du plan AA-6407-154-06-0412, par résolution du conseil. La fermeture de ce bout de chemin permettra au MTQ d'imposer la servitude de nonaccès faisant l'objet des présentes.
  4. Le MTQ s'engage à renoncer à la servitude de nonaccès déjà établie sur le site entre les points 4 et 5, identifiée sur le plan AA-6407-154-06-0412 et publiée au numéro d'enregistrement 141 828, circonscription foncière d'Arthabaska.
- 3- **INDEMNITÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte, à titre d'indemnité, pour l'acquisition de gré à gré par le ministère des transports, un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**, incluant tous les préjudices sauf les frais d'expertise.
  - 4- **SIGNATAIRES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer l'entente, l'acte notarié et tout autre document nécessaire aux fins de la présente résolution.
  - 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

#### **15,120.2 FERMETURE DE RUE**

#### **15-112 RÉSOLUTION NO 15-112 FERMETURE DE RUE (ANCIEN CHEMIN M.A.O.)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports du Québec (MTQ) procédera à des travaux de réaménagement de l'intersection de la Route 116 et du boulevard Marie-Victorin;
- 2 Pour la réalisation des travaux, le ministère des Transports du Québec utilisera une partie d'un ancien chemin, Rang 1, du Cadastre officiel du Canton de Warwick;
- 3 Il y a lieu que la ville procède à la fermeture du chemin public identifié à la parcelle 6 du plan AA-6407-154-06-0412;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DE RUE.** La Ville de Kingsey Falls ferme le chemin public identifié à la parcelle 6 du plan AA-6407-154-06-0412, préparé par Bastien Paquin, a.-g., en date du 12 septembre 2014.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

#### **15,121 CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS – Assurances**

#### **15-113 RÉSOLUTION NO 15-113 ASSURANCES DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls est un organisme à but non lucratif qui offre des activités de loisirs et culturelles à la population de Kingsey Falls;
- 2 Cet organisme doit détenir une assurance pour l'organisation d'activités;
- 3 Il y a lieu que la ville ajoute la Corporation des loisirs de Kingsey Falls sur son contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à ajouter à son contrat d'assurance qu'elle détient avec la Mutuelle des municipalités du Québec La Corporation des loisirs de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Mutuelle des municipalités du Québec et à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

#### **15,122 SITE WEB – Mandat**

15-114

#### **RÉSOLUTION NO 15-114 SITE INTERNET DE LA VILLE MANDAT À LA FIRME GESTIMARK**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire refaire son site Internet pour le mettre au goût du jour et ainsi le rendre plus attrayant;
- 2 La firme Gestimark a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Gestimark de Victoriaville pour procéder à la conception, la réalisation et l'intégration d'un site Internet, le tout tel que décrit à l'offre de service du 10 février 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (7 950,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DE FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gestimark.

**15,123 REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VICTORIAVILLE ET SA RÉGION**

**15-115** **RÉSOLUTION NO 15-115  
NOMINATION DU REPRÉSENTANT  
DE LA VILLE À LA CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
VICTORIAVILLE ET SA RÉGION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 15-66, le conseil municipal a nommé madame Annie Lemieux comme représentante de la ville au conseil d'administration de la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région;
- 2 Le représentant de la ville doit être un élu ou une personne du milieu des affaires;
- 3 Il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de cette corporation;
- 4 Madame Lucie Houle qui est très active dans le milieu des affaires à Kingsey Falls et qui siège au conseil d'administration de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls, est intéressée à représenter la ville à la corporation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Lucie Houle comme représentante de la Ville de Kingsey Falls au conseil d'administration de la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Lucie Houle et à la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région.

**15,124 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2015**

**15-116** **RÉSOLUTION NO 15-116  
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a prévu, pour l'exercice 2015, un montant de 40 000 \$ pour des travaux de rechargement sur la route Goudreau, le chemin Corriveau et la route du Mont-Proulx, pour le remplacement d'un ponceau sur la rue des Violettes et du revêtement mécanisé sur une section de la rue Joncas;

- 2 Le gouvernement du Québec accorde une aide financière via le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015 pour les travaux de rechargement sur la route Goudreau, le chemin Corriveau et la route du Mont-Proulx, pour le remplacement d'un ponceau sur la rue des Violettes et du revêtement mécanisé sur une section de la rue Joncas, totalisant la somme de 40 000 \$:
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs

### **15,125 CLASSIQUE DES APPALACHES – Autorisation de passage**

15-117

#### **RÉSOLUTION NO 15-117 CLASSIQUE DES APPALACHES AUTORISATION DU DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'événement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;
- 2 Les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront 14 municipalités les 19 et 20 septembre 2015 ;
- 3 Un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'événement ;
- 4 Pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ), doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;
- 5 Des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'événement efficacement et de façon sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT résolu :

**QUE** la Ville de Kingsey Falls autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement *La Classique des Appalaches* les 19 et 20 septembre 2015 ;

**QUE** la Ville de Kingsey Falls s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'événement ;

**QUE** la Ville de Kingsey Falls mandate madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, pour répondre aux questions du ministère des Transports (MTQ), le cas échéant.

**15,126 TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK DUGUAY 2015 – Autorisation de passage**

**15-118 RÉSOLUTION NO 15-118  
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS  
LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE  
DU TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK DUGUAY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des pompiers de différentes régions du Québec organisent, pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, le Tour cycliste Frédérik Duguay pour la cause de la division du Québec de Dystrophie musculaire Canada;
- 2 Dans le cadre de ce tour, l'équipe de cyclistes empruntera certaines voies de circulation sur le territoire de Kingsey Falls le 19 août 2015;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour cycliste Frédérik Duguay, lors de leur passage le 19 août 2015, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au comité organisateur de l'événement.

**15,127 FABRIQUE STE-MARGUERITE-BOURGEOYS – Demande de contribution financière pour leur activité de financement dans le cadre de la Fête nationale (St-Jean-Baptiste)**

**15-119 RÉSOLUTION NO 15-119  
FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS  
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DANS  
LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La Fabrique organise une activité de financement dans le cadre de la Fête nationale;
- 3 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 4 Aucun montant n'est disponible dans les dons prévus au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois une contribution financière de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour son activité de financement dans le cadre de la Fête nationale.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois.

**15,128 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – Résolution au gouvernement dans le cadre de la révision de la Loi**

**15-120 RÉSOLUTION NO 15-120  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC  
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique;
- 2 Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a déclaré que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;
- 3 Au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- 4 La Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- 5 En novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;
- 6 Pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- 7 Le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2 invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

## **15,129 AFFAIRES NOUVELLES**

### **15,129.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Résolution d'appui à leur projet**

15-121

#### **RÉSOLUTION 15-121 APPUI AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. a déposé son projet d'amélioration des équipements de l'aréna, soit le système de réfrigération, incluant le tapis et les bandes de patinoire;
- 2 La Ville de Kingsey Falls contribue financièrement chaque année pour les frais d'exploitation de l'aréna;
- 3 La Ville est convaincue que l'amélioration de ces équipements entraînera de nombreuses retombées positives et permettra à la population d'avoir accès à ce service à long terme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie le Centre récréatif Kingsey inc. dans son projet d'amélioration des équipements de l'aréna, soit le système de réfrigération, incluant le tapis et les bandes de patinoire.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

### **15,129.2 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Dépôt d'une lettre**

La directrice générale dépose une lettre qu'elle a reçue aujourd'hui du Centre récréatif concernant le projet d'amélioration des équipements de l'aréna et demandant quelle serait la contribution monétaire de la ville dans le projet.

Les membres du conseil discuteront de ce sujet lors d'une prochaine réunion de travail.

### **15,129.3 SUIVI DU DOSSIER DE M. GUY FORTIER**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle devrait avoir des nouvelles de la firme Services EXP au début du mois de juin relativement à l'étude de faisabilité pour le déplacement de la conduite d'égout pluvial.

**15,129.4 RUE COMEAU – Installation d'un arrêt obligatoire et de dos d'âne**

**15-122 RÉSOLUTION NO 15-122  
RUE COMEAU – INSTALLATION D'UN  
PANNEAU D'ARRÊT OBLIGATOIRE  
ET DE DOS D'ÂNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des résidents ont déposé une lettre à l'effet que les véhicules circulent à haute vitesse sur la rue Comeau;
- 2 L'année dernière, à la demande des citoyens, la ville avait installé des panneaux pour sensibiliser les conducteurs à ralentir leur vitesse sur cette rue;
- 3 Il semble que ces panneaux n'ont pas été suffisant pour la diminution de la vitesse;
- 4 Il y a lieu que la ville procède à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire et de dos d'âne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Comeau, à l'intersection de la rue Martel, dans les deux directions.
- 2- **DOS D'ÂNE.** La Ville est autorisée à installer deux dos d'âne sur la rue Comeau.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Sûreté du Québec.

**15,130 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 40.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière